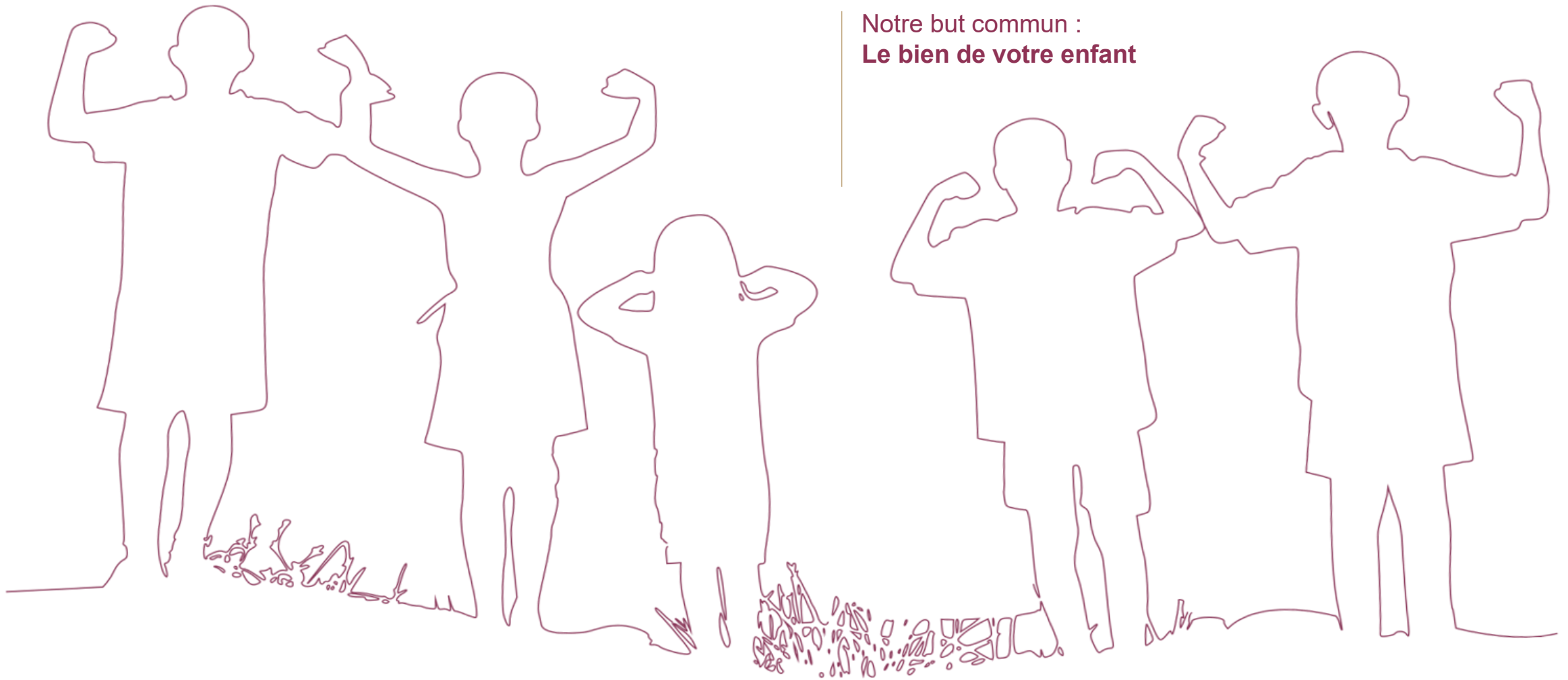


Service de protection des mineurs (SPMi)

Notre but commun :
Le bien de votre enfant



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

ACCUEIL

Faire un signalement

QUESTIONS / REPONSES

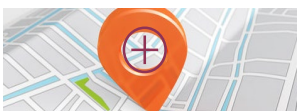
Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias



☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00



1 Vous écouter

Sans jugement et avec empathie

Un intervenant en protection de l'enfant vous accueille, vous écoute et répond à vos questions. Il vous donne des conseils, propose de l'aide ou vous oriente selon vos besoins.

[En savoir plus](#)



2 Vous aider

A gérer votre situation

Avec vous, nous essayons de comprendre le contexte familial, vos difficultés et ressources. Ensemble, nous allons chercher des actions concrètes pour soutenir votre enfant et votre famille de manière adaptée.

[En savoir plus](#)



3 Protéger

Votre enfant et défendre ses droits

Lorsqu'il existe des risques et/ou des dangers pour l'enfant, et que malgré l'aide proposée la collaboration du ou des parents apparaît difficile, des mesures de protection peuvent être mises en place dans l'intérêt de l'enfant.

[En savoir plus](#)



Nos équipes sont là pour vous aider, vous guider et vous soutenir



J'ai moins de 18 ans

J'ai besoin d'aide !



Je suis un adulte

J'ai besoin d'aide !



Je suis un **professionnel** de l'enfance

J'ai besoin d'informations



SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

 : **022 546 10 00**

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Le SPMi vous écoute

Nous sommes là pour répondre à vos questions, comprendre ensemble votre situation et vous aider

Comment ?



Vous pouvez appeler le SPMi

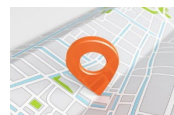
 : **022 546 10 00**



Vous présenter à notre permanence

Rte des Jeunes 1E - 1227 Les Acacias

Important : Pas de parking sur place



Comment venir
au SPMi



Heures d'ouverture de la permanence

Tous les matins : 09:30 - 11:30

Mercredi : 13:30 - 15:30

Ensuite ?

Un intervenant en protection de l'enfant (IPE)
vous accueille et écoute vos préoccupations et/ou difficultés.

Selon la situation, il vous propose soit :

- **Une aide socio-éducative par le SPMi.** [En savoir plus](#)
- **Une orientation vers d'autres professionnels adaptés pour la situation.**

Par exemple : problèmes de logement, questions sur les droits parentaux, autres...

[En savoir plus](#)

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Le SPMi vous aide

Nous sommes là pour vous soutenir dans cette situation difficile et vous aider à l'améliorer.

Comment ?

Suite à une première prise de contact :

Un rendez-vous est proposé afin de pouvoir identifier avec vous le soutien le plus adapté pour votre situation.

En tant que parent, votre avis est toujours entendu et vous êtes impliqué en tant que responsable légal de votre enfant.

L'intervenant ne va pas faire les choses à la place du parent. Il est présent pour vous accompagner, vous aider et vous soutenir.

L'objectif commun est d'améliorer la situation pour votre enfant et votre famille.

Ensuite ?

Chaque situation est unique.

Proposition d'une aide concrète, adaptée à votre situation.

Ensemble nous allons déterminer quel type d'aide convient le mieux.

Par exemple :

- Un appui éducatif
- Des espaces d'écoute
- Du soutien à domicile, etc.

L'intervention est adaptée au fur et à mesure selon les besoins de votre enfant et de la famille.

L'accompagnement mis en place est maintenu le temps nécessaire pour que la situation de votre enfant évolue positivement.

L'intervenant travaille avec une équipe interdisciplinaire au sein du SPMi et collabore également avec les professionnels qui connaissent votre enfant, avec votre accord.

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Le SPMi protège votre enfant

Nous sommes là pour veiller au respect des besoins et au bon développement de votre enfant.

Comment ?

L'intervenant évalue la situation familiale avec les personnes concernées, l'enfant et les adultes autour de lui.

Par exemple :

- Le/Les parents
- Les professionnels
- La famille

Parfois, il est constaté que le bon développement de l'enfant ne peut pas être assuré sans mesure de protection. Par exemple, lorsque la collaboration avec le ou les parents semble difficile malgré l'aide proposée.

Dans ce cas, des mesures sont prises par les Tribunaux. Ces mesures visent toujours l'intérêt premier de l'enfant.

Ensuite ?

Les Tribunaux peuvent prendre plusieurs types de mesures pour protéger l'enfant.

Différents mandats peuvent être appliqués par les intervenants en protection de l'enfant, par exemple : des curatelles.

Lorsqu'une mesure de protection est prise **chaque parent a le droit d'être informé et entendu.**

Le soutien proposé par le SPMi et les mesures mises en place par les Tribunaux sont proportionnels aux besoins de l'enfant. Elles sont adaptées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Le bon développement de l'enfant est prioritaire, l'accompagnement du SPMi continue le temps nécessaire pour atteindre ce but.

En tant que parent, vous êtes le premier responsable pour assurer la protection de votre enfant. Le SPMi vous aide dans cette tâche qui peut parfois être compliquée.

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

J'ai moins de 18 ans

J'ai besoin d'aide !

- Je ne me sens pas écouté
- Je suis triste et j'ai peur
- J'ai mal
- J'ai entendu ou vu des choses qui m'inquiètent...



Ce que tu peux faire !

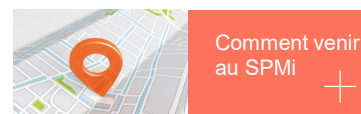
► Tu peux en parler à un adulte en qui tu as confiance

Par exemple :

- Une personne de ta famille
- Ton enseignant ou un adulte de ton école
- Ton docteur, un voisin, etc.

► Tu peux aussi parler à un professionnel du SPMi :

- Soit par téléphone ☎ : 022 546 10 00
- Soit en venant directement au SPMi
Rte des Jeunes 1E - 1227 Les Acacias



Comment venir
au SPMi



SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REponses

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Je suis un adulte

J'ai besoin d'aide !

Concernant votre enfant :

Vous avez besoin d'aide et de conseils pour vous et votre famille ?

Vous avez des problèmes dans l'éducation, la vie sociale et/ou familiale qui ont un impact négatif sur votre enfant.

Le SPMi peut vous aider



Concernant un enfant :

Vous avez besoin de savoir quoi faire ?

Concernant vos préoccupations sur la prise en charge d'un enfant, vous avez des **questions** ou **besoin d'informations** :

- Contactez le SPMi par téléphone ☎ : **022 546 10 00**
- Et / ou faites un signalement au SPMi : [Cliquer ici](#)
- **En cas d'urgence**, appelez le ☎ : **117**

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

 : **022 546 10 00**

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Je suis un professionnel

J'ai besoin d'informations !

Pour le SPMi, les professionnels qui entourent un enfant sont des **partenaires et des ressources indispensables**.

La collaboration et les regards croisés **permettent de répondre au plus proche des besoins spécifiques de chaque enfant**.



Lois sur le signalement
des professionnels

J'ai besoin...

- ▶ **D'avoir des conseils** sur une situation
- ▶ **De comprendre le périmètre d'intervention** du SPMi
- ▶ **De transmettre mes préoccupations** sur la prise en charge d'un enfant

[Faire un signalement en tant que professionnel ici](#)

Vous pouvez appeler le SPMi :  : **022 546 10 00**

Heures d'ouverture du service : **Lundi au Vendredi**
08:00 – 12:30
13:30 – 17:00

Heures d'ouverture de la permanence : **Tous les matins** : 09:30 – 11:30
Mercredi : 13:30 – 15:30

SPMi. Le Service de Protection des Mineurs

Notre but commun : Le bien de votre enfant

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REponses

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Faire un signalement

Concernant vos préoccupations sur la prise en charge d'un enfant.

La protection de l'enfance est une responsabilité partagée.

Toute personne peut signaler une préoccupation sur la prise en charge d'un enfant.

Heures d'ouverture de la permanence

Tous les matins : 09:30 – 11:30

Mercredi : 13:30 – 15:30

En cas d'urgence

☎ Appelez le 117



Lois sur le signalement
Devoirs / Obligations

Marche à suivre...

► Vous êtes un particulier

Merci de vous adresser au SPMi :

☎ 022 546 10 00

@ spmi.direction@etat.ge.ch

En décrivant de manière synthétique la situation et en indiquant vos coordonnées.

► Vous êtes un professionnel

Merci de directement remplir [la fiche de signalement ici](#)

Envoyer cette fiche complétée par courriel ou courrier à :

@ spmi.direction@etat.ge.ch

✉ Service de protection des mineurs

Route des Jeunes 1^E

1227 Les Acacias

Droit d'aviser:

Au niveau fédéral: Art. 314c CC « Droit d'aviser »

Art. 314c CC

1 Toute personne a le droit d'aviser l'autorité de protection de l'enfant que l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'un enfant semble menacée.
2 Les personnes soumises au secret professionnel en vertu du code pénal ont elles aussi le droit d'aviser l'autorité lorsque l'intérêt de l'enfant le justifie.
Cette disposition ne s'applique pas aux auxiliaires soumis au secret professionnel en vertu du code pénal.

Au niveau cantonal: Art. 34 al. 1 LaCC "Signalement d'un mineur en danger dans son développement"

Art. 34 al. 1 LaCC

1 Toute personne peut signaler au service de protection des mineurs la situation d'un enfant en danger dans son développement.

Obligation d'aviser:

Au niveau fédéral: Art. 314d CC « Obligation d'aviser ».

1 Les personnes ci-après, dans la mesure où elles ne sont pas soumises au secret professionnel en vertu du code pénal, sont tenues d'aviser l'autorité de protection de l'enfant lorsque des indices concrets existent que l'intégrité physique, psychique ou sexuelle de l'enfant est menacée et qu'elles ne peuvent pas remédier à la situation dans le cadre de leur activité:

1. Les professionnels de la médecine, de la psychologie, des soins, de la prise en charge et du service social, les éducateurs, les enseignants, les intervenants du domaine de la religion et du domaine du sport, lorsqu'ils sont en contact régulier avec les enfants dans l'exercice de leur activité professionnelle;

2. Les personnes ayant connaissance d'un tel cas dans l'exercice de leur fonction officielle.

Au niveau cantonal: Art. 34 al.2,3 et 4 LaCC

2 Toute personne qui, dans le cadre de l'exercice d'une profession, d'une charge ou d'une fonction en relation avec les mineurs, qu'elle soit exercée à titre principal, accessoire ou auxiliaire, a connaissance d'une situation d'un mineur dont le développement est menacé, doit la signaler au service de protection des mineurs. Les obligations relatives à la levée du secret professionnel par l'instance compétente demeurent réservées.

3 Sont notamment astreints à l'obligation de faire un signalement auprès du service de protection des mineurs, les membres des autorités scolaires et ecclésiastiques, les professionnels de la santé, les enseignants, les intervenants dans le domaine du sport et des activités de loisirs, les employés des communes, les fonctionnaires de police, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les psychologues actifs en milieu scolaire et éducatif, les psychomotriciens et les logopédistes.

4 Les personnes astreintes à l'obligation de signaler une situation de mineur sont réputées avoir satisfait à cette obligation par le signalement au service de protection des mineurs.

Important : L'autorité de protection de l'enfant à Genève est le Tribunal de Protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMI

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00-12:30
13:30-17:00

Arrêts à proximité



Par Bus

Jonction

Queue d'Arve

Arrêts à proximité



Par Tram

Jonction



Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias



Heures d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00-12:30 / 13:30-17:00

Heures d'ouverture de la permanence
Tous les matins : 09:30 – 11:30
Mercredi : 13:30 – 15:30



Important
Pas de parking sur place

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Si le SPMi me convoque...

C'est qu'il veut m'enlever mon enfant et le placer en foyer.

Réponse ►

Le SPMi ne traite que les situations d'enfants **battus ou abusés sexuellement.**

Réponse ►

Je suis parent, je traverse une période de vulnérabilité psychologique et/ou j'ai une maladie psychique...

On va automatiquement me retirer l'autorité sur mon enfant.

Réponse ►

Une fois que le SPMi intervient...

Ma famille va être suivie très longtemps.

Réponse ►

Si je parle au SPMi...

Tout le monde va être au courant que je suis suivi.

Réponse ►

Si je demande de l'aide au SPMi...

Ça va me coûter de l'argent.

Réponse ►

Le SPMi est le seul responsable de la protection de l'enfance à Genève.

Réponse ►

Important : Les intervenants restent à disposition pour répondre à toutes vos questions.

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)**QUESTIONS / REPONSES**

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Si le SPMi me convoque...

C'est qu'il veut m'enlever mon enfant et le placer en foyer.

Réponse ►

C'est faux !

Si le SPMi me convoque, c'est pour mieux comprendre la situation et me proposer de l'aide si besoin pour m'accompagner dans un moment difficile pour ma famille.

Si l'enfant est en risque ou en danger dans son développement et que le ou les parents ne sont pas en capacité de le protéger, c'est le Tribunal qui prend la décision du placement.

Le placement en foyer ne concerne que 13% des enfants qui sont suivis par le SPMi.

Le placement peut aussi être fait en accord avec le ou les parents, comme une solution temporaire pour améliorer la situation.

Fermer X

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Le SPMi ne traite que les situations d'enfants **battus ou abusés sexuellement.**

Réponse ►

C'est faux !

Le SPMi intervient aussi quand un parent demande ou a besoin d'aide, pour le soutenir.

Si vous avez besoin de conseils ou que vous avez une préoccupation sur la prise en charge d'un enfant, le SPMi répond à vos questions avec empathie et sans jugement.

Fermer X

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Je suis parent, je traverse une période de vulnérabilité psychologique et/ou j'ai une maladie psychique...

On va automatiquement me retirer l'autorité sur mon enfant.

Réponse ►

C'est faux !

Le but du SPMi est de trouver des actions concrètes avec vous, pour soutenir la famille dans une période compliquée et améliorer la situation.

Assumer son rôle de parent peut être difficile, par exemple dans des périodes de stress importants ou lorsque l'on doit faire face à une maladie (ex : dépression, cancer, etc.).

Dans tous les cas, un parent parfait, ça n'existe pas ! Demander ou accepter de l'aide quand on est dépassé, fatigué, seul, c'est un signe positif de responsabilité envers son enfant.

Fermer X

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Une fois que le SPMi intervient...
Ma famille va être suivie très longtemps.

Fermer X

Réponse ►

C'est faux !

L'aide apportée par le SPMi peut être temporaire
(ex : moins de 3 mois), le temps que la situation s'améliore.

Le soutien du SPMi peut durer mais il est toujours adapté
au fur et à mesure des besoins de l'enfant et de la famille.

Le but est que le suivi du SPMi s'arrête parce que la
situation va mieux.

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Si je parle au SPMi...

Tout le monde va être au courant que je suis suivi.

Réponse ▶

Fermer X

C'est faux !

Le respect du principe de confidentialité est une règle essentielle pour les professionnels qui travaillent au SPMi.

Hormis lorsqu'il y a un mandat judiciaire, l'accord des parents est toujours demandé pour entrer en contact avec les professionnels qui connaissent l'enfant.

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Si je demande de l'aide au SPMi...

Ça va me coûter de l'argent.

Fermer X

Réponse ►

C'est faux !

Le SPMi est un service public de l'Etat de Genève.

C'est pourquoi, s'adresser au Service, obtenir des conseils et avoir des entretiens sont des aides gratuites.

[RETOUR A L'ACCUEIL](#)

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Le SPMi est le seul responsable
de la protection de l'enfance à Genève.

[Fermer X](#)

Réponse ►

C'est faux !

Le parent est le premier responsable de la protection de son enfant.

Dans ce but, il peut faire appel à du soutien familial, social et professionnel (école, pédiatre, associations, etc.). Le parent peut également demander de l'aide au SPMi.

La protection de l'enfance est assurée par un large réseau de personnes (professionnel et particulier). **Nous sommes tous responsables de la protection des enfants.**

Le SPMi n'intervient que si un parent ou un enfant le sollicite ou alors si la situation lui est signalée.

RETOUR A L'ACCUEIL

QUESTIONS / REPONSES

Problèmes de logement
Droits parentaux
Autres

LE SAVIEZ-VOUS

Idées reçues sur le SPMi

CONTACT

Rte des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

☎ : 022 546 10 00

Horaires d'ouverture du service
Lundi au Vendredi
08:00–12:30
13:30–17:00

Exemples d'orientations

vers d'autres professionnels adaptés à la situation

Vous avez besoin de...

- Soutien social
- Soutien administratif
- Soutien financier
- Aide au logement
- Accès aux soins médicaux
- Aide alimentaire

Vous trouverez des réponses

Bureau d'information sociale



Problématiques post-séparation
et droits parentaux

SEASP Service d'Evaluation et
d'Accompagnement à la Séparation Parentale



Tribunaux en droits de la famille

TPAE Tribunal de Protection de l'Adulte et de L'Enfant
TPI Tribunal de Première Instance



Consultations psychologiques ou
logopédiques d'enfants en âge scolaire

OMP Office Médico-Pédagogique



Autorisations parentales pour les mineurs
voyageant sans leurs deux parents

OCPM Office Cantonal de la Population et des Migrations



Place en crèche

OCLPF Bureau d'Information Petite-enfance

